



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/977
25 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 22 NOVEMBRE 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRLANDE AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration sur les élections en Abkhazie (Géorgie), publiée le 21 novembre 1996 par la présidence, au nom de l'Union européenne (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) John H. F. CAMPBELL

ANNEXE

Déclaration sur les élections en Abkhazie (Géorgie),
publiée le 21 novembre 1996 par la présidence, au
nom de l'Union européenne

[Original : anglais et français]

L'Union européenne (UE) est profondément préoccupée par l'intention de la partie abkhaze de tenir des élections législatives le 23 novembre 1996. L'Union considère que de telles élections ne devraient avoir lieu que dans le cadre d'un règlement politique global qui comporterait la détermination du statut politique de l'Abkhazie par des négociations, en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et en garantissant la pleine participation de tous les réfugiés et de toutes personnes déplacées. L'UE appuie sans réserve la déclaration du Président du Conseil de sécurité, selon laquelle les conditions nécessaires à la tenue de telles élections ne sont pas réunies à ce stade.

L'UE demande à la partie abkhaze d'annuler ces élections et engage les deux parties à s'abstenir de toute action risquant de faire monter la tension dans la région et à reprendre les discussions visant à aboutir à un règlement politique global.
